**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 45 (1900)

Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUES ET NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

Les examens des instructeurs de I<sup>re</sup> classe d'infanterie. — Le recrutement en 1899. — Effectif de l'armée au l<sup>er</sup> janvier 1900. — Appréciation des manœuvres du I<sup>er</sup> corps d'armée dans le rapport de gestion du Département militaire fédéral de 1899. — Le nouvel instructeur en chef de l'artillerie. — Diner d'adieu du colonel Schumacher, ancien chef d'arme de l'artillerie.

A la fin du mois de février, pour la première fois, on a fait subir des examens aux officiers-instructeurs de IIe classe de l'infanterie aspirant à passer à la Ire classe. C'est le développement, qui semble naturel, de l'obligation imposée depuis plusieurs années déjà aux aspirants-instructeurs de l'infanterie, de passer un examen pour devenir instructeurs effectifs. Toutefois, il semble que le Département militaire n'ait autorisé l'application de cette mesure qu'a titre d'essai; elle n'a pas encore, en effet, reçu l'approbation du Conseil fédéral; elle a donné lieu, par contre, à des critiques, dans les cercles militaires, et principalement parmi les intéressés. Un article paru dans la Nouvelle Gazette de Zurich et dont l'auteur se déclare l'adversaire de cette innovation, fait ressortir les inconvénients qu'elle peut avoir; en voici le résumé:

Jusqu'ici les instructeurs de Ire classe de l'infanterie étaient nommés sur la proposition des instructeurs d'arrondissement, bien placés, assurément, pour apprécier les aptitudes et l'activité des officiers ayant travaillé sous leurs ordres. Maintenant il en sera autrement; le travail des instructeurs de seconde classe, pendant leurs années de pratique, ne déterminera pas l'avancement; c'est une commission d'examen, dans laquelle, le plus souvent, ne siégera pas l'instructeur d'arrondissement sous les ordres duquel aura travaillé le candidat, qui décidera, après un examen d'une durée de deux jours, s'il peut être qualifié ou non pour devenir instructeur de Ire classe.

Eh bien, quel est le but de cette innovation? Ses défenseurs disent que la perspective d'être obligés de passer des examens forcera les instructeurs de IIe classe à étudier avec assiduité. Sans doute! Seulement, à cela on peut objecter que l'instructeur de IIe classe qui ne travaille qu'en vue de l'examen à subir et qui, une fois cet examen passé avec succès, se trouve en possession d'une sorte de brevet lui donnant droit à passer en première classe, pourra fort bien, ensuite, ne pas continuer à travailler avec le même zèle qu'auparavant.

Il y a autre chose encore: d'après les prescriptions admises à titre d'essai on peut passer l'examen après avoir servi deux ans comme ins-

tructeur de II<sup>e</sup> classe. Mais après il pourra se passer un grand nombre d'années avant la promotion à la classe supérieure et le but de l'examen: obliger à un travail continu, ne sera pas atteint. Et puis, croit-on vraiment qu'un candidat puisse, en deux ans, acquérir toutes les connaissances que doit avoir un instructeur de Ire classe? S'il le fait, ce sera aux dépens du service et de l'accomplissement de ses devoirs journaliers.

Considéré à ce point de vue, il semble donc que l'examen aille à fin contraire du but poursuivi. D'ailleurs, tout homme qui a eu l'occasion de s'asseoir devant des examinateurs sait quelle somme de chance et de hasards de toute sorte il y a dans un examen. S'il était nécessaire de réformer quelque chose dans ce domaine, il serait préférable de faire abstraction d'un examen en forme et, en son lieu et place, de donner aux officiers-instructeurs de IIe classe qui, d'après leur âge et leurs aptitudes pourraient être avancés, l'occasion d'enseigner dans des écoles spéciales, plus fréquemment qu'on ne l'a fait jusqu'ici. De cette manière ces officiers devraient étendre leurs connaissances dans les différentes branches et, ce qui est l'essentiel, leurs chefs auraient l'occasion de les examiner mieux que dans un examen théorique.

Il faudrait aussi que l'instructeur-chef ou le chef de l'infanterie assistent plus fréquemment et sans se faire annoncer aux exercices dirigés par les officiers-instructeurs, à leurs critiques et à leurs leçons; c'est ainsi qu'ils se rendraient le mieux compte des aptitudes des instructeurs.

Enfin, nulle part dans la hiérarchie de la Confédération il n'existe d'examens; pourquoi, parmi tous ces fonctionnaires, établir une exception pour les officiers-instructeurs? Un examen ne peut avoir qu'un seul but: renseigner les autorités supérieures sur les connaissances que possèdent des hommes qu'elles ne connaissent pas: c'est ainsi que se justifie l'examen qui précède l'entrée dans le corps des officiers-instructeurs. Mais quand il s'agit d'officiers ayant déjà servi pendant des années, les autorités supérieures ne devraient pas avoir besoin d'un examen pour discerner leurs aptitudes.

A ces réflexions on pourrait encore ajouter ceci : c'est qu'il n'est pas juste que, dans la hiérarchie militaire, les instructeurs de l'infanterie seuls voient leur avancement soumis à un examen. Si la mesure est bonne et nécessaire pour former un bon corps d'officiers-instructeurs, elle devrait s'appliquer, sans exception, à tous les candidats, dans toutes les armes ; sinon, il serait préférable d'y renoncer.

Parmi les intéressés on ne paraît pas avoir mis un grand empressement à se présenter à l'examen du mois de février; quelques uns y ont renoncé, temporairement ou même définitivement; on n'est pas prèt, à tout instant, à se faire examiner, sur des sujets très divers et embrassant un champ très étendu. L'examen en question, en effet, comprend dans sa partie purement théorique: la tactique, la fortification, la topographie, la

théorie du tir, etc. Et puis, que l'on demande de candidats aux fonctions d'instructeurs de Ire classe de pouvoir passer un examen, suivant un programme déterminé, sur les branches des connaissances militaires dont le champ est plus étendu pour l'officier supérieur que pour l'officier subalterne, telles la tactique et la fortification, cela est encore compréhensible; mais quand ce n'est pas le cas, comme pour la topographie, la connaissance du terrain et la théorie du tir, cela se conçoit moins. On ne peut rien demander de plus, en topographie et en théorie du tir, à un candidat aux fonctions d'instructeur de Ire classe qu'à l'aspirant-instructeur; à moins que l'on n'exige des connaissances d'une nature purement théorique sans application directe à la guerre. Ces connaissances-là, qui exigent une étude des sciences mathématiques plus étendue qu'on ne la fait d'ordinaire, ne sont pas accessibles à la généralité des officiers-instructeurs; ou bien ceux-ci se livreront, pour les acquérir momentanément en vue d'un examen, à un travail intense; et le lendemain il n'en restera rien. Il faut que quelques officiers s'adonnent à ces études spéciales; ceux que leurs goûts ou leurs aptitudes y poussent le feront d'eux-mêmes; il ne sera nullement nécessaire de les y contraindre par la perspective d'un examen, et il peut être dangereux de décourager les autres par la crainte de se voir poser une de ces questions que nos voisins de France nomment des « colles », et qui semblent faites pour couler les mieux intentionnés.

Le correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* espère qu'on y réfléchira à deux fois avant d'adopter définitivement les examens pour instructeurs de le classe; ce vœu est peut-être vain; mais on peut demander au moins qu'on simplifie considérablement l'examen, et qu'on en restreigne le champ aux branches essentielles.

Le numéro du 18 avril de la *Feuille fédérale suisse* nous apporte le rapport de gestion du Département militaire suisse pour 1899; nous en tirons les quelques renseignements suivants:

Pendant l'année 1899, il a été exercé 16 773 recrues:

Infanterie	•		•	•		٠	•		S#0	12,934
Cavalerie				3.			•	:: •::	•	551
Artillerie	•	•		٠	•	•	•		• ,	1,776
Génie .										497
Troupes s										528
Troupes d	ad	mi	nis	tra	tio	n				166
Troupes d	le f	or	ter	ess	e		•			321
					16					

Total 16,773

Ce qui représente le 94  $^{\rm o}/_{\rm o}$  du recrutement de 1898 (en 1898 il en avait été instruit 17174).

Le recrutement de l'année 1899 est de 17037 hommes ; il avait été de 17851 en 1898.

Les recrues de 1893 se répartissent comme suit :

$\alpha$ )	Par	arrondissement	de	division	:
			~ ~		15

/	i di dilondi	OSCILIC	III CI	Cui	110	101				
	Ier ar	nondis	ssem	ent	de	di	vis	ior	ì	2,466
	IIe	))		))		)	)			1,822
	IIIe	))		))		)	)			2,363
	<b>IV</b> e	))		°))		))				1,813
	Ve	»		))		))				2,336
	Vle	))		))		))				2,172
	VIIe	"		))		))				2,255
	VIIIe	))		D		))				1,810
										17,037
b)	Par armes:									.,,,,,
	Infanterie.	•		•						13,190
	Cavalerie .	• •			•			٠	٠	560
	Batter	ies ( c	anor	nie	r'S	•				434
	.º \ attelé	es (s	oldat	is d	u t	rai	n	•	3 <b>.</b> 3	559
	Artille Artille	ies de	mon	tagı	ne		•		•	75
	Artille	rie de	posi	tion			•			191
	\ Train	d'arme	ée .	٠	•	٠	•	•	٠	511
	o (Sapeur	rs .		٠	•	•		٠	•	300
	Pontor	miers		•			ě s	٠	•	95
	O ( Pionnie	ers .	• .			:•:		•		116
	Troupes de	e forte	resse	Э.		•				326
	Troupes sa	nitaire	es .	•	٠	٠		•		519
	Troupes d'	admin	istra	tion	•	•	•	•		161
										17,037
										150

Au 1er janvier 1900 l'effectif de l'armée fédérale était le suivant :

	Elite	Landwehr Ier ban	Landwehr He ban	Total
Infanterie	113,617	40,063	21,261	174,941
Cavalerie	4,551	3,391		7,942
Artillerie	20,442	11,105	2,536	<b>34,</b> 083
Génie	5,586 *	4,467		10,053
Troupes sanitaires	4,928	2,869	745	8,542
Troupes d'administration	1,451	817	33	2,301
Vélocipédistes	301	77	_	378
	150,876	62,789	24,575	238,240

A la même date le landsturm comptait aux contrôles 277,007 hommes.

Au sujet des manœuvres du Ier corps d'armée, le rapport de gestion fait les réflexions suivantes concernant les armes combattantes:

- a Le Ier corps d'armée a fait au cours du dernier rassemblement un bon pas en avant. Mais il est indéniable que des progrès restent à faire sur différents points. De grosses fautes tactiques ont été commises, mais pas en plus grand nombre que dans les manœuvres des autres corps et il serait injuste de se baser sur l'attitude de certaines unités et la mauvaise conduite de quelques militaires pour émettre un jugement défavorable sur le corps d'armée tout entier. Ce qui manque dans une certaine mesure aux chefs de tout grade et aux états-majors, c'est la rapidité du coup d'œil et la prompte orientation de leurs subordonnés, l'énergie et la promptitude dans la cécision ainsi que le contact permanent avec les subdivisions voisines.
- » Les officiers subalternes de l'infanterie n'exercent pas toujours sur leurs subordonnés l'autorité nécessaire. Quant à la troupe, il faut reconnaître que son zèle et sa discipline aussi bien dans les marches qu'au quartier n'ont pas laissé beaucoup à désirer.
- » Il y a, par contre, de grands progrès à réaliser en ce qui concerne la rapidité dans la marche et dans les mouvements. Il manque à l'infanterie les vraies qualités manœuvrières; les changements de formations s'exécutent trop lentement et avec une certaine hésitation; c'est la décision (Schneid) qui fait défaut. La discipline au feu, en revanche, est bien meilleure qu'autrefois.
- » Les deux brigades de cavalerie ont fait preuve de force de résistance et d'un grand zèle. Le service continu d'éclaireurs et la rapidité dans la transmission des rapports pendant l'action laissent à désirer. D'autre part, on a observé dans les deux brigades une tendance à se livrer mutuellement des combats sans être soutenues par le gros des troupes, ce qui ne peut être la tâche d'une troupe aussi peu nombreuse que notre cavalerie.
- » La rapidité et la correction de l'artillerie dans les prises et changements de position, ainsi que dans les mises en batterie, ont souvent fait défaut.
- » Les troupes du génie ont eu, à maintes reprises, l'occasion d'exécuter des ouvrages techniques et ont rempli leur tâche d'une façon très satisfaisante. »

Puis, le rapport donne un juste tribut d'éloges aux guides, aux services sanitaire et administratif, à la poste de campagne et aux vélocipédistes.

Le Conseil fédéral a nommé le lieutenant-colonel Wilhelm Schmid instructeur en chef de l'artillerie; ce choix a été accueilli non seulement dans l'arme, mais par tous les cercles militaires, avec la plus vive satis-

faction. — Le lieutenant-colonel Schmid est né en 1858; entré dans l'artillerie, il fut secrétaire de feu le général Herzog, chef de l'artillerie; puis il passa dans l'état-major général et travailla un certain temps au bureau d'état-major. Rentré à l'artillerie, il était instructeur de II<sup>e</sup> classe lorsqu'il fut transféré dans la cavalerie comme instructeur de Ire classe, fonctions qu'il occupait lors de sa dernière nomination. Possédant une instruction militaire générale étendue, ayant le don de l'enseignement, une volonté énergique et un caractère persévérant pour la faire prévaloir, il fera faire à son arme de nouveaux progrès, il n'y a pas à en douter.

C'est là une nomination dont les artilleurs peuvent se réjouir; mais il faudra qu'ils emboîtent le pas.

— Dimanche 6 mai a eu lieu à Berne une réunion des officiers supérieurs de l'artillerie convoqués par les Colonels commandant l'artillerie de nos quatre corps d'armée. Le but en était de prendre congé du chef de l'arme démissionnaire, M. le colonel Schumacher, que l'état de santé a obligé à résigner ses fonctions.

Le colonel Roulet, commandant l'artillerie du II<sup>e</sup> corps, a présenté le corps d'officiers à M. le colonel Schumacher et lui a exprimé les sentiments de respect et les bons vœux de ses anciens subordonnés. Le colonel Schumacher a répondu en formulant ses souhaits pour la prospérité future de l'arme dans la période de transformation qu'elle traverse en ce moment.

Un déjeuner a réuni ensuite les officiers présents, au nombre de plus de trente, à l'Hôtel de la Poste; de nombreux toasts ont été échangés.

# CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations du mois d'avril. — Mort des généraux de Rosenberg et de Treskow. Cinquantenaire de service du général comte de Waldersee. — Encore quelques innovations indiquées par le budget. — Monographies du grand Etatmajor; publications nouvelles.

Le mois d'avril a été marqué par de nombreuses mutations dans le personnel militaire, toutefois celles-ci n'ont en général pas affecté les hauts grades. Ont été mis à la retraite deux lieutenants-généraux, deux majors-généraux, neuf colonels et une quarantaine d'autres officiers. On a promu par contre deux lieutenants-généraux, onze majors-généraux, dix colonels, soixante lieutenants-colonels et cent trente-trois majors, capitaines et lieutenants. Un superbe avancement!

Au nombre des généraux démissionnaires se trouve un commandant de division, le général de Pfuhlstein, de la 36e division, à Dantzig. Il fut pendant quelque temps aide de camp de Frédéric III, à l'époque où celui-ci était encore prince royal; plus tard, de 1893 à 1895, il remplit les fonctions d'Inspecteur des écoles d'infanterie. Son successeur dès 1896 dans ces fonctions, le lieutenant-général de Hartmann, est aussi du nombre des démissionnaires.

A la tête de la 36º division, on a nommé le lieutenant-général v. Lübbers et à la place du général de Hartmann, le major-général de Gossler, frère du Ministre de la guerre, lequel commandait jusqu'ici le 4º régiment de la Garde à pied. Ce régiment a reçu pour chef le colonel v. Haugwitz, qui dirigeait l'institut central des cadets à Gross-Lichterfelde.

Au nombre des majors-généraux de la promotion d'avril, on trouve le chef de la section des chemins de fer à l'Etat-major général, le général Budde, ainsi que le général à la suite v. Mackensen, aide de camp en charge du roi, lequel conserve ses fonctions. Ces noms vous sont connus, je les ai cités à diverses reprises dans mes chroniques, c'est dire que ces officiers ne sont pas les premiers venus.

Un officier de l'Etat-major général, le major d'Estorff — celui qui a pu blié un ouvrage sur la guerre dans l'Afrique du Sud — va être attaché au bureau du commandant en chef de nos troupes d'occupation en Afrique.

— Le mois dernier a vu s'éteindre presque en même temps deux généraux distingués : le général de cavalerie de Rosenberg et le général d'infanterie de Treskow. Le premier jouissait dans la cavalerie d'une grande autorité. Il était très connu également du monde sportique et hippique. Il a remporté à plusieurs reprises, dans les courses militaires, le grand prix, institué par l'Empereur Guillaume Ier. Dans toutes les questions d'équitation, de tactique de cavalerie, de règlements d'exercice et de manœuvres de son arme, Rosenberg joua constamment un rôle important. Né en 1833, il entra en 1850 au 1er uhlans, où il passa lieutenant en 1853. En 1866, il était adjudant du général de Hartmann, commandant la division de cavalerie de la 2me armée. Il se distingua à Tobitschau, où, ayant remarqué une batterie autrichienne isolée et dépourvue de tout soutien au delà d'une petite rivière, il suggéra l'idée de la surprendre et servit de guide à une brigade de cuirassiers qui fondit sur cette artillerie et lui enleva dix-huit pièces.

Transféré au 13e uhlans à Hanovre, il organisa une société de courses de chevaux qui acquit bientôt un grand renom. En 1870, comme chef d'escadron, il se fit de nouveau remarquer à Vionville, où son cheval fut tué sous lui dans la mémorable charge de cette journée. Le commandant du régiment ayant été tué, et son officier d'Etat-major mis hors de combat, ce fut Rosenberg qui prit le commandement du régiment. Il le conserva

jusqu'à la fin de la campagne, trouvant à maintes reprises des occasions de briller. Ce ne fut qu'à la conclusion de paix qu'on le remplaça à la tête du régiment par le colonel comte de Waldersee. En 1875, on lui attribua le régiment de hussards von Ziethen, dont il conserva le commandemen t jusqu'en 1883. Il fit ensuite partie de la commission chargée d'étudier la revision du règlement de manœuvres de la cavalerie. En 1888, l'Empereur Guillaume II lui donna la division de cavalerie de Königsberg et en 1890, enfin, il fut nommé Inspecteur de cavalerie, emploi nouvellement créé, qu'il revêtît jusqu'au moment de sa démission, en 1895. Très attrayant, le petit livre qu'il laisse: Zusammengewürfelte Gedanken über unsern Dienst, rempli d'idées originales.

Le second de nos morts, le général de Treskow, était aussi une figure. Longtemps, il a été attaché à la personne du vieil Empereur, comme aide de camp d'abord (Flügeladjudant), comme général à la suite, puis comme Chef du Cabinet militaire. Né en 1818, il entrait, à dix-sept ans, aux « grenadiers Empereur Alexandre ». Dès 1851, il fit partie de l'Etat-major général. En 1854, il était attaché militaire à Paris. En 1855, on le trouve aidede camp de Frédéric-Guillaume IV; plus tard, en 1860, commandant du régiment no 27, puis, en 1864-65, de celui des grenadiers Alexandre. De 1865 à 1872, il fut chef du Cabinet militaire du roi, fonctions de haute importance à l'endroit des officiers. Il accompagna Guillaume Ier dans les campagnes de 1866 et 1870-71, pendant l'hiver 1870-71, il fut mis à la tête de la 17e division et prit part au combat de Loigny et à l'occupation d'Orléans. Il passa, en 1875, commandant du 9e corps d'armée et général d'infanterie. En 1888, après la mort de Guillaume Ier et de Frédéric III, il prit sa retraite.

— Le général-colonel comte de Waldersee vient de fêter le cinquantenaire de son entrée au service. On l'a comblé d'attentions de tout genre à cette occasion. Vous n'ignorez pas qu'il est sorti de l'artillerie, ce qui ne l'empêcha pas de commander le 13e uhlans, comme je viens de le dire, et c'est pour la cavalerie qu'il a conservé les plus chaudes sympathies.

Waldersee est né en 1832; il sortit du corps des cadets, le 27 avril 1850, comme lieutenant d'artillerie de la Garde. Il fit la campagne d'Autriche, comme aide de camp du prince Charles, frère du roi. En janvier 1870, il fut nommé attaché militaire à Paris. On lui doit de précieux renseignements sur l'armée française et sur sa manière de combattre. Pendant la guerre, on l'attacha au grand quartier-général, comme aide de camp du roi. Deux fois, pendant l'hiver de 1870/1871, on lui confia des missions spéciales auprès du prince Frédéric-Charles et auprès du grand-duc de Mecklembourg.

A la conclusion de la paix, il fut désigné comme chargé d'affaires près la République française et se fit remarquer dans le monde diplomatique par son habileté et son savoir-faire au cours des quelques mois que durèrent ses fonctions et jusqu'à la nomination d'un ambassadeur régulier. Waldersee fut pendant sept années, de 1881 à 1888, l'adjoint de Moltke. Il lui succéda jusqu'en 1891, époque à laquelle il reçut le commandement du 9e corps d'armée. Il dirigea ce corps pendant sept années. En 1895, après les manœuvres impériales, il fut promu général-colonel de cavalerie, avec rang de Feldmaréchal. Ces manœuvres, auxquelles, pour la première fois, prirent part quatre corps d'armée, lui donnèrent l'occasion de faire voir ses capacités de général commandant d'armée. Le 1er avril 1898, enfin, il devint Inspecteur-général de la 3e « Inspection d'armée », à Hanovre. Le jour de son jubilé, on lui témoigna de toutes parts de nombreuses marques de vénération; l'Empereur n'y manqua pas pour son compte. A l'occasion de la fête du majorat du prince royal, il a été définitivement promu général-feldmaréchal.

— Le 31 mars, l'*Armee-Verordnungsblatt* a publié les mesures qui découlent du nouveau budget militaire. La plupart de ces dispositions vous sont connues; je tiens cependant à les compléter par quelques détails.

Je citerai d'abord la dotation de chevaux de bât pour le transport de la munition aux quatre bataillons de chasseurs de l'Alsace. Les trois escadrons nouveaux de chasseurs à cheval, dont l'un sera attaché au VIIe corps à Wesel, les deux autres, — groupés et sous les ordres d'un officier supérieur, — attachés au XIe corps, à Langensalza.

Le nombre des capitaines appelés à prendre part aux cours de tir de l'Ecole de tir de l'artillerie de campagne sera augmenté d'un tiers.

Dans les corps de troupes où est institué le service de deux ans, on ouvre des rengagements pour une troisième année. Le rengagement donne droit à une prime de 50 marks et à une haute paie mensuelle de 3 marks.

On créera trois nouvelles places de professeur à l'Académie de guerre à Berlin. Cette innovation est un allégement des devoirs incombant aux officiers de l'état-major général, chargés de ces cours à côté de leur service ordinaire.

Le budget dit aussi quelques mots de la littérature militaire; il annonce que le grand Etat-Major éditera prochainement des *Monographies critiques* (Kritische Einzelwerke) relatives à la guerre de 1870/1871. Cet ouvrage, ou plutôt ces ouvrages, — qu'il ne faut pas confondre avec les *Monographies* simples, — se rapporteront surtout aux épisodes importants, aux combats particulièrement instructifs et aux questions de conduite des troupes et des armées. Le premier volume traitera de la *Rupture d'opération et de combats d'après les expériences de la campagne de 1870/1871 ;* il puisera

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Abbrechen von Operationen und Gefechten auf Grund der Kriegserfahrungen von 1870/1871.

surtout ses exemples dans la bataille de Saint-Privat, dans la campagne du Mans, etc.

Quelques livres encore. Citons en première ligne les *Annales de Löbell pour 1899*. Le chapitre concernant la Suisse y a été traité par le lieutenant-colonel Gertsch, de Berne. Il est un peu concis, néanmoins satisfaisant. La question des canons à tir rapide s'y trouve relatée dans la rubrique du matériel d'artillerie.

Deux historiques de régiment ont paru ces derniers jours : celui du régiment d'artillerie de campagne no 3, dit « General Feldzeugmeister », et celui, non moins complet, du régiment d'infanterie no 67.

Le régiment nº 3 est de création fort ancienne, il date de 1816, quelques batteries datent même du siècle passé, 1716 et 1748. Le régiment a pris part comme tel aux trois dernières campagnes et a maint haut fait d'armes à son actif.

Le régiment no 67 est de formation relativement récente, puisqu'il ne remonte qu'à 1860, lors de la réorganisation due à Guillaume Ier. Il compte dans ses états de service les campagnes de 1866 et de 1870/1871. Dans la guerre de Bohême, il se distingua, entre autres, dans le combat de la forêt de Benatek, à la bataille de Kæniggrätz, et dans la guerre franco-allemande à Gravelotte et au siège de Belfort. Les auteurs de ces historiques sont, pour l'artillerie, le capitaine v. Stumpff, et, pour l'infanterie, les capitaines Heinrich et Weberstedt.

L'Etat-major publie une monographie d'histoire de la guerre n° 28 à 30 : L'Instruction tactique de l'armée prussienne par Frédéric-le-Grand pendant la période de paix de 1745 à 1756 \(^1\). Les amateurs d'histoire et d'éducation militaire y trouveront un vif régal.

# CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation de l'Ecole de guerre et suppression du Cours supérieur d'artillerie. — Conditions d'admission aux établissements d'instruction militaire. — Manœuvres d'armée en automne 1900. — Les pigeons-voyageurs au service des aérostiers.

Dans notre chronique de mars, nous annoncions comme étant à l'ordre du jour une réforme des cours supérieurs d'artillerie. Cette question est maintenant résolue. On s'est décidé en faveur de l'alternative consistant à fondre les cours supérieurs d'artillerie avec l'Ecole de guerre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Die taktische Schulung der preussichen Armee durch Kænig Friedrich den Grossen während der Friedenszeit 1745/1756.

La création d'un état-major général homogène a du reste entraîné une réorganisation de l'Ecole de guerre. Elle entrera en vigueur déjà dès le commencement de la prochaine année d'études, tandis que les cours supérieurs d'artillerie ne seront donnés qu'à partir de la fin de l'année d'études 1900-1901.

Pour faire de la place aux élèves venant de l'artillerie et des deux Landwehrs, on a créé, pour chacune des deux années d'études, trois classes parallèles pouvant recevoir chacune 50 élèves au maximum. Dans ce chiffre sont compris les élèves du cours supérieur du génie, au nombre d'une vingtaine, qui suivent quelques-uns des cours donnés à l'Ecole de guerre.

Tous les candidats à l'Ecole de guerre doivent, pour être admis, avoir subi avec succès deux épreuves préparatoires : une épreuve préliminaire et une épreuve principale d'admission. Cette dernière porte sur les sujets suivants : 1º Composition ; 2º Langue française ; 3º Histoire générale de 1648 à nos jours ; 4º Organisation militaire ; 5º Règlement d'exercice des trois armes principales, règlement de service et tactique ; 6º Dessin topographique.

Les candidats appartenant à l'artillerie ont en outre à subir un examen portant sur des branches d'enseignement spéciales à l'artillerie, sur les mathématiques supérieures et sur la mécanique et la physique.

Les branches d'enseignement suivies en commun par tous les élèves sont la tactique, le service d'état-major général, la stratégie et l'histoire de la guerre. Pour les officiers d'artillerie, l'enseignement comporte en outre spécialement : la théorie du tir, la connaissance du matériel d'artillerie et la fortification. Pour les officiers des autres armes : la topographie, les sciences naturelles, le droit public et le droit des gens et l'histoire. Après la clôture des cours théoriques, jusque vers le milieu d'août, il y a des exercices pratiques auxquels tous les élèves prennent part. Les officiers d'artillerie vont visiter des forteresses importantes et des établissements techniques; ils assistent à des essais de tir, etc., tandis que les officiers des autres armes exécutent des travaux topographiques et cartographiques.

Le programme de deuxième année comprend pour tous les élèves des voyages d'études tactiques d'une durée d'environ six semaines, après lesquelles les officiers d'artillerie s'exercent pratiquement, pendant environ 15 jours, à la guerre de siège dans le rayon d'une forteresse moderne. Des exercices pratiques spéciaux sont également organisés pour les officiers du génie.

L'inspection finale a lieu dans la première moitié du mois d'octobre; elle est faite par une commission composée d'officiers supérieurs des différentes armes et présidée par le chef de l'état-major général.

Le brevet de capacité délivré aux officiers d'artillerie indique si l'offi-

cier qualifié pour entrer dans l'état-major général est également apte à remplir certaines hautes fonctions spéciales dans l'artillerie.

Les réformes dont nous venons de parler profiteront aux officiers d'artillerie en ce sens qu'elles leur procureront beaucoup plus de facilités qu'autrefois d'obtenir de hautes places, non seulement dans l'artillerie, où le nombre des charges importantes est nécessairement limité, mais encore dans toutes les autres parties de l'armée. Reste à savoir si la nouvelle organisation aura une heureuse influence sur le développement de l'artillerie elle-même.

C'est ce que l'expérience démontrera.

— On ne saurait nier que, depuis quelques années, le nombre des aspirants officiers diminue en Autriche-Hongrie, aussi le ministère impérial de la guerre prend-il ses mesures pour parer en temps voulu à la pénurie d'officiers qui menace l'armée. Dans ce but, il s'efforce de perfectionner les établissements d'instruction militaire, surtout les écoles de cadets, car ce sont elles qui fournissent de beaucoup le plus grand nombre d'officiers. En effet, sur 100 officiers de l'armée active, il en sort en moyenne : 61 des écoles de cadets, 19 des académies militaires, 19 de la réserve et 1 de la vie civile, c'est-à-dire un ayant subi directement l'examen d'officier sans avoir passé par une école de cadets.

A ce sujet, il a paru récemment deux ordonnances ministérielles, l'une concernant l'admission des aspirants dans les écoles de cadets impériales et royales, et l'autre concernant l'admission des aspirants dans les académies et les écoles réales militaires et dans l'institut d'éducation pour les orphelins d'officiers.

Ces deux ordonnances, complément de la réorganisation — commencée en 1899 — des établissements d'instruction militaire, poursuivent un même but : elles tendent à assimiler aussi complètement que possible le plan d'études de ces établissements à celui des écoles civiles correspondantes. Les conditions d'admission dans les écoles de cadets seront désormais plus rigoureuses qu'autrefois ; l'examen d'entrée portera sur un plus grand nombre de branches, et le candidat ne sera reçu que s'il a obtenu partout des notes satisfaisantes. La finance d'études a été élevée (300 couronnes).

Les limites d'àge d'entrée et de sortie sont de 6 à 10 ans dans l'Institut pour orphelins d'officiers; de 10 à 15 ans dans les écoles réales inférieures; de 15 à 18 ou 19 ans dans les écoles réales supérieures et les écoles de cadets, et de 17 à 20 ans dans les Académies militaires (1re année).

Dans les écoles réales et les académies militaires, le prix de pension est de 800 à 1600 couronnes, mais il y a des dotations pour certains élèves

Chaque aspirant paye en outre une finance d'études annuelle de 28 couronnes.

— En automne prochain auront lieu, après un long intervalle, des « manœuvres d'armées », c'est-à-dire — à la différence des « manœuvres de corps » — des manœuvres auxquelles prendront part plus de deux corps d'armée. Les dernières « manœuvres d'armées » ont eu lieu en 1893 autour de Juns, dans la Hongrie occidentale, sous le haut commandement du grand-duc Albert, décédé depuis lors. Celles de cette année se dérouleront dans la Galicie centrale, entre la place forte de Przemysl et les Beskides. Il est probable que les principaux combats se livreront dans le voisinage de Krosno et de Jaslo; l'Empereur aura son quartier général à Krosno.

Prendront part aux manœuvres les 1er (Cracovie), 10e (Przemysl), 11e (Lemberg) et 6e (Kaschau) corps, en sorte que des masses de troupes considérables, telles qu'on n'en aura jamais vu encore en Galicie, seront concentrées sur le champ de manœuvres. On y comptera en effet 122 bataillons d'infanterie, 10 bataillons de chasseurs à pied, 20 régiments de cavalerie, 64 batteries montées et 8 batteries à cheval. Il y a lieu d'ajouter à ces unités: 34 bataillons de landwehr, 13 bataillons de honved, 3 régiments de uhlans de landwehr, et 1 ou 2 régiments de cavalerie de honved. Le total général de ces forces s'élèvera donc à 179 bataillons d'infanterie, 72 batteries et 25 régiments de cavalerie. Les compagnies d'infanterie seront portées à l'effectif de 130 hommes au moyen de réservistes.

D'après les « on dit », l'idée générale sera la suivante : Une armée nord cherche à empêcher une armée sud de porter secours à la forteresse de Przemysl et, après l'avoir battue, s'efforce de franchir les Beskides et de pénétrer en Hongrie.

— L'élevage des pigeons-voyageurs est encore assez peu répandu en Autriche-Hongrie. Les pigeons n'y sont pas moins bien dressés que dans d'autres pays, mais ils y sont moins nombreux et il y a moins d'éleveurs. Les subsides accordés par l'Etat sont faibles, en sorte que le dressage de ces volatiles n'est guère pratiqué que par quelques amateurs riches et dévoués. L'un des plus distingués d'entre eux met souvent à la disposition de l'institut aérostatique de Vienne quelques pigeons qui accompagnent le ballon militaire dans ses ascensions et qui ont pour tâche de maintenir le contact entre l'aérostat et la terre.

A en croire la *Militür Zeitung*, ce genre d'expériences réussit assez bien. Peut-être le service de dépêches par pigeons-voyageurs est-il destiné à suppléer la télégraphie sans fils, si, comme cela est à craindre, cette découverte nouvelle ne donne pas, dans la pratique, les résultats qu'on en attend.

Toutefois, ce service ne fonctionne pas toujours d'une façon absolument sûre. Parfois les pigeons ne reviennent pas ou ne reviennent qu'après un laps de temps fort long. C'est ce qui est arrivé, entre autres. le 20 juin et le 18 août de l'année dernière. Un des pigeons làchés le 20 juin, depuis le ballon militaire au cours d'une ascension entreprise audessus de Pressbourg, vient seulement de rentrer à Vienne, après une absence de plus d'une demi-année, portant encore la dépêche dont il avait été chargé. Deux autres pigeons, làchés le 18 août dans des conditions analogues, ne sont revenus aussi que tout récemment, dépouillés de leurs dépêches, de l'anneau attaché à leurs pattes et de beaucoup de leurs plumes, ce qui prouve qu'ils avaient vécu longtemps en captivité.

— L'archiduc Eugène, le cadet des neveux du défunt archiduc Albrecht, commandait depuis quelques années une division d'infanterie à Vienne. Au commencement du mois dernier, il a été promu commandant du XIV<sup>e</sup> corps à Innsbruck ; il succède au Feldzeugmeister Baron Hold qui, depuis longtemps malade, avait demandé sa retraite <sup>1</sup>.

# CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Projets de lois: passage des colonels au cadre de réserve de l'Etat-major général; abaissement de la limite d'âge des officiers de tout grade; réformes du corps d'administration militaire. — Achat de canons à tir rapide. — Champs de tir. — Admissions aux académies et collèges militaires et à l'école de guerre. — Nouvelle composition de la Junte consultative de la guerre. — Modifications à l'organisation de l'armée. — Mission militaire en Suisse. — Un attaché à Berne. — Pensions et soldes des anciens régiments suisses au service de l'Espagne

Le Congreso a interrompu ses travaux législatifs sans être parvenu à voter le projet de loi, dù à l'initiative du général Weyler et visant la réduction du chiffre de nos officiers supérieurs en excédent. Aux termes de ce projet, les colonels ayant un certain nombre d'années de service et d'ancienneté de grade pourraient, à leur demande, passer au cadre de l'état major général, avec le grade de général de brigade. La loi en question a déjà été acceptée par le Sénat et ce n'est que grâce à la logique serrée avec laquelle l'ont combattue plusieurs députés qu'elle n'a pas encore été sanctionnée par l'autre Chambre. Les arguments de ses adversaires sont in-

<sup>1</sup> Voir chronique autrichienne d'octobre 1899, page 673. Pendant les dernières manœuvres de Carinthie, le XIV° corps a été commandé par le Lieutenant-Feldmaréchal von Castinelli, alors commandant de forteresse à Trient.

contestables: au point de vue économique, les résultats en seraient minimes, d'autant plus que, de deux vacances, on n'en amortirait probablement qu'une. Puis, s'agit-il même d'un bénéfice positif pour le Trésor, il faudrait toujours tenir compte des raisons d'ordre moral qui s'opposent à la proposition du général Weyler, laquelle, à la vérité, se prête peu à rendre au prestige des hauts grades de l'armée son éclat, un peu terni, à tort ou à raison, par l'issue de nos dernières guerres coloniales. En acceptant cette proposition, au lieu de nous rapprocher du grade-devoir, si cher à Gaston Moch et que vous avez le bonheur de posséder, nous créerions le gradefacultatif et donnerions raison à ceux qui aiment à nous appeler le peuple des vice-versa. Les 300 colonels qui pourraient avoir envie d'échanger leurs trois étoiles contre l'écharpe écarlate, aux glands d'argent et de toucher, pour ne rien faire, 6750 pesetas, au lieu des 6000 qu'ils reçoivent maintenant, ces colonels, dis-je, ne serviraient qu'à fournir à notre armée un excès de masse encéphalique, nuisible au bon fonctionnement et même à l'esthétique de l'organisme.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énoncer tous les inconvénients de la dite loi; mais il suffit, pour la juger, de se demander qui doit être placé au premier rang, de l'officier, qui préfère ne rien faire, tout en jouissant librement d'une solde élevée et revêtant une tenue et des insignes qu'il ne doit pas à son mérite personnel, ou de celui qui continue à dépenser ses forces et son intelligence au service de la patrie, renonçant peut-être à tout espoir d'avancement. Poser la question, c'est y répondre. Et pourtant, l'officier modeste, l'officier travailleur deviendra le subordonné de celui qui a simplement profité des circonstances pour s'élever au-dessus de ses camarades. Tout ceci a été dit au Parlement mais ne semble pas avoir causé grande impression à nos législateurs.

Si nous sommes de ceux qui croient que la proposition du général Weyler, loin de porter remède à un déplorable état de choses, ne fera que l'aggraver, nous sommes, par contre, persuadés que l'abaissement de la limite d'àge, pour la mise à la retraite des officiers subalternes et supérieurs et le passage au cadre de réserve des officiers généraux, est une mesure qui s'impose. Aussi serait-il à désirer que le projet de loi qui s'y réfère, actuellement à l'étude des rapporteurs, soit discuté et adopté par la Chambre. Le général Suarez Inclan, auteur de ce projet, est un des officiers les plus distingués de notre armée. Il sort du corps d'état-major, dans l'académie duquel (aujourd'hui école de guerre) il a été nombre d'années professeur de topographie et où son intelligence, son esprit pondéré et juste et sa méthode d'enseignement vraiment scientifique, étaient, à un haut degré, appréciés de ses élèves. On peut même dire que, si les travaux de cartographie de notre Dépôt de la guerre sont si justement remarqués, l'honneur en revient en grande partie au général Suarez Inclan, qui a su former d'excellents techniciens. Dans la campagne de Cuba, à la

tête de sa brigade, il se montra aussi vaillant soldut que bon tacticien. Enfin, à la Chambre, où il siège maintenant, il est classé parmi les premiers orateurs, tant pour la forme de ses discours que pour ses doctrines claires et nettement progressistes.

Un troisième projet de loi intéressant l'armée est, en ce moment aussi à l'étude d'une commission parlementaire: il est présenté par un autre député militaire, le général Aznar, qui propose de diviser notre corps d'administration en corps d'Intendance et corps de Contrôle (Intervencion.)

Vous voyez que tous les projets de réformes militaires dont sont saisies les Chambres sont dus à l'initiative d'un des membres de celles-ci (Weyler est sénateur) et, par conséquent, vous vous expliquerez facilement qu'on ait reproché au ministre de la guerre de se décharger un peu trop sur le pouvoir législatif. Le général Azcarraga s'est bien défendu. Il a parlé de son profond respect pour le Parlement, ajoutant qu'il se faisait un plaisir d'accepter les idées des autres, lorsqu'elles lui paraissaient bonnes et que, comme il est impossible de changer, chaque jour, les lois fondamentales de l'armée, on ne pouvait que corriger petit à petit les défauts de nos institutions militaires actuelles. Nombreux sont ceux qui reconnaissent que cette manière d'agir pourra, durant quelque temps, masquer les fissures de l'édifice, mais celui-ci n'en sera, par la suite, pas moins incapable de résister à l'ouragan.

En ce qui concerne les dernières décisions ministérielles, il faut, avant tout, parler de l'achat de quelques batteries d'artillerie à tir rapide, à l'acquisition desquelles le Conseil des ministres a décidé d'appliquer les 7 millions de pesetas qui restent du budget de la guerre, voté l'année passée. La somme n'est pas grande, d'autant plus que nous avons à payer en or l'industrie étrangère et que le change est, en ce moment, à 30 % environ. Il faudrait dépenser au moins 35 millions, pour doter du nouveau matériel les 52 batteries de campagne que nous avons en temps de paix, et même la dépense devrait être plus considérable, car ces effectifs ne sont pas, tant s'en faut, suffisants pour une armée de 80 000 hommes, chiffre prévu par le budget de cette année. Je rappellerai que nous avons 12 régiments d'artillerie montée, un dit léger d'artillerie à cheval, et 3 régiments d'artillerie de montagne; et que, par décret royal du 3 mai 1899, à chacune de nos 15 divisions d'infanterie devrait être affecté un régiment d'artillerie de 2 groupes de 3 batteries à 4 pièces. N'importe, mieux vaut peu que rien et le matériel qu'on achètera avec les 7 millions en question servira toujours à l'instruction pratique de nos officiers.

Cette considération nous amène à parler du grand désir manifesté par notre corps d'artillerie de posséder des champs de tir répondant aux exigences de l'époque, aspiration dont s'est fait l'écho, à diverses reprises, le *Memorial de Artilleria*. Chaque année, la Direction de l'artillerie a dépensé des sommes assez rondelettes pour les écoles de feu réglementaires, dites écoles pratiques; mais, comme les régiments, à l'exception de ceux en garnison à Madrid, n'ont, à leur disposition, que les champs de tir d'il y a trente ans, le profit retiré de ces exercices est assez mince, et cela au grand désespoir des intéressés et au détriment du pays, auquel on impose des sacrifices stériles.

En 1892, une batterie du 1er régiment de montagne, en garnison à Barcelone, reçut l'ordie de se rendre à la section de Madrid de l'école centrale de tir, pour y pratiquer ses exercices de feux. Les officiers étaient persuadés qu'au delà de 1400 m., leur canon court, de 8 cm. (système Plasencia), ne pouvait donner de bons résultats. Quelle ne fut pas leur surprise de constater, au polygone de Carabanchel, qu'à 2500 m. la précision de cette bouche à feu et les effets de ses projectiles étaient encore très notables! Habitués à voir fonctionner leur arme sur un champ de tir restreint, ils en méconnaissaient les qualités.

La théorie est nécessaire et la pratique ne l'est pas moins; c'est en tirant dans de bonnes conditions que l'on devient artilleur. Au point de vue de l'instruction du tir, l'infanterie et la cavalerie se trouvent encore dans des conditions plus défavorables que l'artillerie; car, bons ou mauvais, cette dernière possède des champs de tir. Ce n'est pas le cas des deux autres; ou, si elles en ont, il vaut mieux n'en pas parler, tant ils sont défectueux. On s'y rend une ou deux fois par an, on s'y trouve chaçue fois en face des mêmes cibles, placées à courtes distances et soigneusement repérées; le soldat y brûle quelques cartouches au petit bonheur et l'on rentre à la caserne aussi avancé qu'au départ. Quant aux tirs de combat en terrain varié, il n'en est jamais question.

Il faudrait donc s'occuper sérieusement de la question des champs de tir, question d'autant plus facile à résoudre dans notre pays que le peu de densité de la population y permet l'acquisition de zones étendues de terrain, à peu de distance des villes et sans frais considérables. En choisissant ces terrains dans des contrées d'un abord facile, il suffirait d'un petit nombre de champs de tir, où les régiments se rendraient à tour de rôle. Mais, pour cela, ceux qui voient, dans l'éloignement des troupes de leur ville de garnison, un danger pour l'ordre public, devront changer d'avis. Cette crainte est on ne saurait plus puérile. Elle est aussi peu justifiée que celle qui hante les adversaires, malheureusement assez nombreux, des Sociétés de tir. Ces esprits timorés s'imaginent que répandre l'enseignement du tir dans le monde civil, c'est travailler en faveur des carlistes et des républicains, notion évidemment absurde, puisqu'en l'admettant on

irait loin: en premier lieu nous devrions renoncer, à tout jamais, au service militaire obligatoire, base des institutions modernes, ou refuser de faire de nos recrues des tireurs habiles de peur que, devenus des factieux, ils ne mettent à profit leur instruction. En un mot, il nous faudrait abandonner l'idée d'une bonne armée nationale et nous contenter de quelques milliers d'hommes armés, préposés exclusivement à la garde de leurs concitoyens. On arrive à de pareilles absurdités en écoutant les principes de ceux qui ne se souviennent que des errements et des malheurs du passé et qui s'obstinent à voir les nécessités de notre époque se refléter dans des verres convexes ou concaves, ne reproduisant que des images déformées.

En Espagne, comme ailleurs, les Sociétés de tir¹ rendraient de précieux services à l'éducation militaire du peuple et, plus cette éducation serait perfectionnée, mieux nous saurions défendre le sol de notre patrie contre l'ennemi du dehors et contre les insensés qui voudraient ajouter de nouvelles pages à la triste histoire de nos guerres civiles. De plus, n'oublions pas que les machines de guerre ne valent qu'autant que leur mécanicien sait leur faire rendre le maximum de leur puissance, et qu'avec les canons à tir rapide et les fusils de petit calibre, nous ne serons pas plus avancés qu'auparavant, si nous ne donnons pas à nos officiers, sous-officiers et soldats tous les moyens nécessaires pour devenir habiles et pratiques Autrement on pourrait arriver à intervertir les termes d'un vieux proverbe castillan et dire : « Las lanzas se vuelven canas. »

\* \*

Il vient de paraître, dans le *Diario oficial del Ministerio de la Guerra*, un Ordre Royal de convocation pour les examens d'entrée dans nos différentes académies militaires, lesquels commenceront le 15 courant. Voici le nombre des élèves qui seront admis cette année;

Académie d'infanterie (Tolède) . . 80

» de cavalerie (Valladolid). 20

» d'artillerie (Ségovie) . . 20

» du génie (Guadalajara) . 18

d'administration (Séville) 20

En outre, auront droit à l'admission les aspirants ayant passé avec succès les examens réglementaires et pouvant prouver qu'ils sont fils ou frères de militaires morts sur le champ de bataille, ou à la suite de blessures, ou, à Cuba, de la fièvre jaune. Ceux qui jouiront de cette faveur ne seront pas compris dans les chiffres ci-dessus.

Le nombre des admissions à l'école de guerre (Madrid) sera de 30, de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>En ce moment, deux commissions s'occupent de créer des sociétés de tir en Espagne : l'une fonctionne sous les auspices du Cercle militaire de Séville et l'autre est due à l'initiative du journal *La Nacion militar*.

12 au « colegio de la Guardia civil » (qui se trouve à Getafe, à 13 km. de Madrid et est destiné aux candidats officiers de gendarmerie), et de 20 au « colegio de carabineros » (installé à l'Escorial et destiné aux candidats officiers de douanes). Les demandes d'admission à l'école de guerre devront parvenir au Ministère avant le 31 courant. Les examens, dans ces collèges, commenceront le 1er juin. Les candidats élèves de ces derniers établissements sont des militaires ayant au moins six ans de service, dont trois comme sous-officiers; au bout de deux ans d'études, les élèves reçoivent l'épaulette.

Un autre Ordre Royal a aussi paru dans l'Officiel, déterminant les conditions que devront remplir les premiers et les seconds lieutenants des cadres de réserve, entrés dans l'armée après le 1er mars 1895, pour être admis au cadre actif. Ils en feront la demande, avant le 31 de ce mcis, au Directeur de l'académie ou du collège de leur arme ou de leur corps respectif; au mois de juillet, ils passeront leur examen d'admission, après quoi ils devront étudier les branches enseignées dans ces établissements, sans toutefois être tenus d'assister aux cours; ils sont même autorisés à fixer leur résidence à leur choix et, tout en restant astreints à subir leurs examens comme les élèves réguliers et aux mêmes époques que ceux-ci, ils pourront, après une année d'études, passer, d'une seule fois, l'examen de toutes les branches des trois cours supplémentaires. On ne saurait, au point de vue pédagogique, être plus libéral; mais, pour la même raison qui fait que les extrêmes sont toujours mauvais, nous doutons beaucoup que cette mesure compte parmi celles qui fourniront des praticiens. Il nous semble que mieux aurait valu grouper les lieutenants du cadre de réserve par arme et par corps, et leur faire suivre des cours spéciaux. De cette manière, il eût été facile de combler les lacunes de leur instruction militaire, sans les obliger à s'assimiler force théories d'une nécessité douteuse qu'ils répèteront, à l'examen, plus ou moins littéralement et desquelles il ne leur restera, au bout de quelque temps, que de vagues réminiscences et la conviction d'avoir inutilement fatigué leur mémoire.

Dans le but de faire des économies, on a modifié la composition de la Junte consultative de la guerre, chargée de l'étude des grandes questions se rapportant à l'armée. Au lieu de quatre sections, elle n'en aura plus que deux avec le personnel suivant : 1 capitaine-général ou lieutenant-général, président; 2 lieutenants généraux, 1 général de division, 3 généraux de brigade, 1 intendant de division et 1 inspecteur-médecin de 2e classe, membres. Les fonctions de secrétaire seront remplies par l'un des généraux de brigade. Chacune des sections comprendra, en outre, un certain nombre d'officiers supérieurs et de capitaines.

Par un ordre royal du 6 avril dernier, l'organisation des troupes stationnées aux Canaries et aux Baléares a subi quelques modifications. Les 2 bataillons de chasseurs des Canaries ont été transformés en 2 régiments à 2 bataillons de 400 hommes chacun: un régiment (n° 1) s'est organisé à Santa Cruz de Ténériffe et l'autre (n° 2) à Las Palmas; en outre on a créé un bataillon de chasseurs (Santa Cruz de La Palma) et les bataillons d'infanterie de réserve ont été portés de 6 à 8 et rattachés: 3 au régiment n° 1, 4 au régiment n° 2, et 1 au bataillon de chasseurs.

La section des chasseurs à cheval des Canaries a servi de base à la formation d'un escadron fort de 4 officiers, 80 hommes et 77 chevaux.

Les régiments 1, 2, 3 d'artillerie de montagne, qui se trouvent respectivement à Barcelone, Vitoria et Lugo ont fourni les éléments nécessaires à la formation des 3 nouvelles batteries à 4 pièces (5 officiers, 128 canonniers, 10 chevaux et 36 mulets). L'une a été affectée au bataillon d'artillerie de place des Baléares et les deux autres ont été rattachées au bataillon de chasseurs des Canaries. Enfin on a organisé à Madrid 1 compagnie de télégraphie optique destinée aux Baléares et 1 compagnie de télégraphie optique et 1 seconde compagnie de sapeurs-mineurs pour les Canaries.

Dans la péninsule, le régiment d'infanterie de réserve no 75, qui avait été supprimé, a été rétabli à Vitoria, en dédoublant les effectifs du régiment de réserve de Miranda, dans le contrôle duquel étaient inscrits plus de 5000 hommes.

Notre gouvernement a envoyé ce mois-ci en Suisse trois officiers supérieurs d'artillerie pour étudier les canons et munitions en usage dans votre armée. La mission, composée d'un lieutenant-colonel et de deux capitaines d'artillerie, s'est présentée à M. German M. de Ory, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne à Berne, puis est partie pour Thoune. Elle est restée plusieurs jours dans votre pays; elle a visité la fabrique fédérale de munitions et les installations militaires, ainsi que la fabrique de poudre de Worblaufen. Elle est partie ensuite pour Cologne.

La Suisse et ses institutions militaires sont d'ailleurs très en faveur chez nous. On vient de doter notre légation à Berne d'un attaché militaire, en la personne du lieutenant d'artillerie don Adolfo-Leorens de Cordosillas.

Voici, pour terminer, une nouvelle qui vous fera plaisir : notre ministre des finances a déposé au « Congreso » une demande de crédit de 500 000 pesetas, destiné au payement de l'arriéré de soldes et pensions aux anciens régiments suisses au service de l'Espagne.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au ministère de la guerre. — Nouvelles diverses. — Modifications apportées à la tactique, par suite de l'adoption des canons à tir rapide. — L'abus de la réglementation. — Sur la frontière allemande. — Quelques livres.

A l'inauguration de l'Exposition, le ministre de la guerre manquait. Son absence a été vivement commentée. On l'a attribuée à une maladie plus ou moins diplomatique : le général de Galliffet ne se serait pas soucié d'assister à cette cérémonie en habit noir. A quoi il a été répondu que rien ne l'eût empêché de se mettre en uniforme. La réalité, c'est que, paraît-il, la santé de notre ministre est profondément atteinte. Comme tous les hommes actifs et vigoureux qui en sont à leur première maladie, il n'a pas pris toutes les précautions qu'exigeait la convalescence de son attaque d'influenza, et il a eu une rechute. J'ai noté, le mois dernier, les indices auxquels on pouvait reconnaître qu'il n'avait pas repris d'une main ferme la direction des affaires. J'en signalerai tout à l'heure d'autres encore. En résumé, il n'est pas guéri, et on en vient à craindre qu'il ne se rétablisse pas avant longtemps: aussi parle-t-on de plus en plus de son remplacement. Il est beaucoup question, pour recueillir son héritage, du général Grasset, ami personnel et compatriote de M. Loubet, qui l'a fait nommer au commandement du 16e corps. On affirme que ce serait un bon choix. Neutre au point de vue politique, le général Grasset inspire beaucoup de confiance par son loyalisme envers le chef de l'Etat.

D'autres noms ont été mis en avant portés par des républicains plus authentiques, mais qui, n'étant que de simples divisionnaires, sont considérés comme moins qualifiés pour prendre le portefeuille de la guerre. L'expérience faite avec le général Chanoine n'a guère réussi, et elle ne paraît pas très encourageante à certaines gens. A quoi d'autres répliquent qu'il ne faut pas tirer de trop rapides conclusions d'un cas isolé et que mieux vaut aller chercher où ils se trouvent, puisqu'on n'en rencontre pas tout au haut de l'échelle hiérarchique, les officiers sincèrement dévoués aux institutions existantes et imbus des vrais principes démocratiques. Les plus prudents, enfin, insinuent qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours, tant que celui-ci est encore en vie....

— Parmi les symptômes dont je parlais tout à l'heure, on a enregistré la décision relative aux lieutenants-colonels stagiaires dans des régiments d'une arme autre que la leur. Il a été parlé ici même l'an dernier (page 482) de ce stage, dont on attendait un grand profit. Il paraît ne pas donner grand'chose... si ce n'est des conflits d'attribution. Le Ministre vient de les trancher en réduisant ces officiers au rôle de spectateurs dans les régi-

ments auxquels ils sont temporairement rattachés. Il leur est interdit d'y exercer une action directe dans le domaine du commandement et de la discipline Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet.

De même, on peut trouver à redire à l'étoile dont sera dorénavant ornée la manche des cavaliers aptes à l'emploi d'éclaireurs. Non certes que cet insigne puisse permettre de les prendre pour des généraux, mais parce que l'instruction ministérielle pour l'application du décret relatif à cet objet transforme l'étoile en question en une véritable récompense : le mot y est. Or, on n'a que trop d'emplois qui sont considérés quasiment comme des grades. Un clairon ou un tambour se conduisent mal: on les prive de l'honneur de souffler dans l'airain ou on leur retire leurs baguettes. Ce serait fort bien si, en même temps, on ne se privait des services qu'ils peuvent rendre après un apprentissage long et pénible. On peut être excellent instrumentiste et noceur. Je dirai même que ce n'est pas toujours parmi les sujets les plus irréprochables qu'on trouvera les qualités requises et dont voici le programme : « lire et écrire ; se faire remarquer par une aptitude toute spéciale au service d'éclaireur et d'estafette; savoir juger le terrain et l'utiliser; être intelligent, énergique et particulièrement adroit dans tous les exercices de corps y compris la natation. » L'insigne devrait avoir pour unique but de désigner à première vue les cavaliers capables de bien remplir une mission difficile et importante. Et ce ne sont pas toujours les « fricoteurs » qui y sont le moins aptes Pourquoi faire des éclaireurs une catégorie de gens d'élite? L'artillerie, en conférant à ses artificiers un véritable grade, pour les récompenser de savoir manipuler les munitions, s'est vue fort embarrassée lorsqu'elle a voulu transférer aux bons pointeurs les avantages de préséance attribués aux artificiers. Et, comme on était lié par la loi, on s'en est tiré par l'expédient du moine Gorenflot disant à un poulet, un jour de maigre : « Je te baptise carpe. » Une récente décision ministérielle vient de donner le nom d'artificiers aux maîtres-pointeurs Et... le tour est joué.

Nous sommes dans l'artillerie, restons-y.

Le Ministre y a supprimé l'obligation des études théoriques (travaux d'hiver, conférences, etc.) pour laisser aux officiers plus de loisirs à consacrer aux « études pratiques que nécessitent le bon fonctionnement en temps de paix et la juste utilisation en temps de guerre de la troupe qui leur est confiée. »

Les batteries de campagne n'exécuteront plus d'écoles à feu de siège, ou plutôt les onéreux semblants de tirs de siège dont on avait maintenu jusqu'ici l'obligation, en dépit des protestations de bien des officiers.

Ces mêmes batteries sont autorisées à emmener aux manœuvres mais à la condition de ne les y employer que comme sous-verges, ceux de leurs chevaux qui n'ont pas encore six années révolues.

En ce qui concerne les mesures générales prises par le Ministre, il

convient de noter la guerre qu'il a déclarée aux spiritueux. Défense absolue est faite de vendre dans les cantines « aucune eau-de-vie, liqueur à base d'alcool, ni aucune des multiples préparations connues sous le nom d'apéritifs..... Sont seules autorisées (sic) dans les cantines la vente des boissons fermentées : vin, bière, cidre, poiré, et celle de toutes les boissons usuelles (café, thé, lait, chocolat, etc.) ne renfermant pas d'alcool. » Notons, en passant, d'une part, que l'introduction des spiritueux dans les casernes n'est pas interdite, que, d'autre part, le Ministre justifie la décision qu'il vient de prendre, un peu par des considérations d'hygiène, beaucoup par l'intérêt de la discipline. Certains chefs de corps avaient pris sur eux de limiter le débit de l'alcool dans les cantines. Mais ils n'avaient pas adopté tous les mêmes règles. Cet état de choses était intolérable. Il a paru nécessaire au général de Galliffet de « faire cesser ces divergences, d'uniformiser les prescriptions relatives à la prophylaxie de l'alcoolisme..... » Dans quelle mesure peuvent s'allier le goût de l'uniformité et le développement de l'initiative? La question est trop grave pour que je cherche à y répondre ici.

- Dans la magnifique floraison de bâtiments qui s'épanouit sur les bords de la Seine, resplendit le Palais des armées de terre et de mer. C'est un monument superbe; mais il ressemble au buste dont parlait le renard: belle tête; mais de cervelle, point! J'ai pu le visiter, quoiqu'il ne soit pas ouvert au public, et j'y ai constaté le néant dans toute sa splendeur. A côté, le Creusot n'a pas encore installé son marteau-pilon et ses batteries blindés. Je n'ai guère vu que Maxim qui fût prêt. Je remets donc à plus tard le récit d'une promenade à l'Exposition. Un mot seulement à son sujet : l'Union de la société de tir a organisé plusieurs concours dont certains sont internationaux. La place me manque pour en donner la liste et les conditions. Ceux d'entre vos lecteurs que la question intéresse peuvent recourir à la France militaire (numéro du 13 avril dernier) ou, mieux encore, s'adresser à la Direction de ces concours. Elle est installée à Paris, 2 passage des Petits-Pères, au siège de l'Union des sociétés de tir, et elle s'empressera d'envoyer gratuitement le programme détaillé des concours, avec tels renseignements complémentaires qu'on lui aura demandés.

— M. Loubet a décrété, le 29 mars, que des changements seraient apportés à la tactique, par suite de l'adoption du canon à tir rapide. C'est sur le rôle de l'artillerie que le Président de la République a fait porter les modifications dont il s'agit. Je mets en regard les deux rédactions de l'article 135 du Règlement sur le service des armées en campagne du 28 mai 1895:

#### TEXTE PRIMITIF

Dès le début du combat, l'artillerie doit mettre toute son énergie, tous ses moyens à prendre sur l'artillerie adverse la supériorité du feu.

Ses éléments de succès dans cette lutte sont : le nombre de ses batteries que l'on doit engager en totalité, dès ce moment, tout en ménageant autant que possible le principe de ne pas séparer l'artillerie des divisions auxquelles elle est attachée; — l'entrée en action simultanée et par sur prise de ses batteries; enfin la convergence de leurs feux et leur action par masses.

Une fois cette lutte terminée, l'artillerie ne doit plus avoir qu'un but, celui d'appuyer coûte que coûte, matériellement et moralement, l'infanterie pendant les périodes successives du combat.

Dans la préparation spéciale de l'attaque décisive, elle joue un rôle prépondérant: tantôt par l'entrée en action d'une masse de batteries aussi forte que possible qui vient ouvrir brusquement et violemment le feu sur le point choisi, tantôt par la convergence des feux de toutes les batteries à portée, qui dirigent simultanément leur tir sur ce point, afin d'y écraser l'adversaire.

#### TEXTE ACTUEL

Dès le début du combat, l'artillerie doit mettre toute son énergie, tous ses moyens à prendre sur l'artillerie adverse la supériorité du feu.

Les éléments de succès dans cette lutte sont: le nombre de ses batteries que l'on doit se tenir prét à faire agir en totalité, dès ce moment, tout en ménageant le principe de ne pas séparer l'artillerie des divisions auxquelles elle est (r) attachée, l'entrée en action instantanée et par surprise de ces batteries, enfin la convergence de leurs feux et l'unité d'action.

Cette lutte a surtout pour but de permettre ensuite à l'artillerie de consacrer le plus de forces disponibles à sa tâche principale, qui est d'appuyer coûte que coûte, matériellement et moralement, l'infanterie pendant les périodes successives du combat.

Dans la préparation spéciale de l'attaque décisive, elle joue un rôle prépondérant, tant par l'entrée en action de nouvelles batteries aussi nombreuses que possible, qui viennent ouvrir, brusquement et violemment, le feu sur le point choisi, que par l'accélération du tir de toutes les batteries à portée de préparer ou d'appuyer l'attaque.

Pour être complet, il convient d'ajouter que le chef de l'Etat ne s'est pas borné aux remaniements que j'ai indiqués en italiques et à quelques changements dans la ponctuation : il a supprimé complètement certains alinéas. Je crois utile de les reproduire ici, car leur suppression signifie quelque chose, et, dans le Règlement, ce qui est passé sous silence n'a pas moins de valeur que ce qui est formulé :

L'artillerie commence le combat, prépare les attaques partielles ainsi que l'attaque décisive, et achève la lutte.

C'est sous sa protection que se meuvent les autres armes, qui, en revanche, lui garantissent la sécurité; elle est leur point d'appui et facilite leur marche en avant en brisant les obstacles qui peuvent les arrêter. Dans la reconnaissance qui précède le combat, il faut déterminer tout d'abord les positions qu'occupera l'artillerie: ces positions dépendent, à la fois, du dispositif général que compte adopter le général en chef, et des formes du terrain; elles sont destinées à faciliter d'un côté le déploiement de l'infanterie et la conquête du terrain par cette arme, d'un autre côté, la lutte contre l'artillerie ennemie.

(Ici les quatre alinéas reproduïts plus haut.)

Dans l'attaque décisive même, en suivant l'infanterie par échelons et par grands bonds, l'artillerie contribue puissamment à donner de l'entrain à l'attaque et à démoraliser l'ennemi. Elle attire sur ses batteries une partie du feu de l'ennemi, soulage d'autant l'infanterie et prend ainsi sa large part à la réussite de l'acte final et décisif du combat.

Dans le succès, elle poursuivra le vaincu de ses feux ; en cas de revers, elle retardera la poursuite, et c'est sous sa protection que pourront s'opérer les ralliements successifs.

Que conclure de tout ceci? En ellaçant les généralités sur le rôle de l'arme et sur ses relations avec l'infanterie, a-t-on cherché autre chose que de simplifier la rédaction? Si l'objet de la reconnaissance n'est plus spécifié, est-ce qu'on prétend que les positions occupées par les batteries sont indépendantes soit des intentions du commandement, soit de la forme du terrain, ou bien est-ce qu'on a voulu, tout simplement, éviter de se prononcer? Et, d'autre part, ne considère-t-on plus le canon comme devant participer à la poursuite ou comme l'élément principal de la résistance en cas de revers? Je laisse à d'autres le soin de répondre. Sur le dernier point, du moins, il n'est pas douteux que le silence du Règlement n'équivale nullement à une rétractation.

Par contre, il semble bien qu'on ait renoncé à vouloir lancer des batteries à l'assaut, et que cette pratique, déjà très controversée au temps de l'ancien matériel, soit définitivement condamnée avec le nouveau, ce qui se conçoit, s'il est vrai que ce nouveau matériel tire le plus clair de sa force de son immobilisation sur le sol. Condamné aussi, le principe en vertu duquel toute l'artillerie devait être engagée, et engagée simultanément, dès le début de l'action. On se contente de « la tenir prête à agir. » Condamnée aussi, enfin, la convergence des feux <sup>1</sup>, à laquelle supplée la rapidité du tir. Bref, le Ministre de la guerre n'a pas dérangé pour rien le Président de la République... encore que je ne croie guère à l'opportunité de réglementer la tactique.

Tout comme pour se marier, il faut être deux pour se battre. Certes, il y a des formalités à remplir pour donner au conjungo de la validité et un caractère légal; mais les relations entre les conjoints varient suivant leurs caractères et leurs humeurs réciproques. A côté de règles fixes, qui définis-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au moins pour la préparation de l'attaque décisive, car elle est maintenue pour le début du combat.

sent la situation respective des deux époux au regard de la société, il n'y a place que pour de simples conseils, pour des recommandations relatives à la façon dont monsieur et madame doivent vivre ensemble. Toutes les femmes ne sauraient pas être traitées de même, ni tous les peuples combattus d'après un type déterminé et uniforme de tactique. On ne doit pas faire la guerre aux Italiens comme on la ferait aux Allemands, ni aux Autrichiens comme aux Russes. Dans un duel, on se comporte différemment suivant que l'adversaire auquel on a affaire est de telle ou telle école d'escrime. C'est pourquoi les armées, dans presque toutes les campagnes, sont amenées à changer de tactique au cours même des opérations. Toute notre préparation à la guerre devrait être inspirée par la perspective de cette éventualité; la sagesse voudrait, je crois, qu'on ne formulât que les règles immuables, s'il en est, et qu'on ne donnât pas la consécration d'un décret à de pures hypothèses, à des dispositions périssables à bref délai, à des prescriptions précises et impératives.

J'ai quelque scrupule à exprimer ces idées, tant elles sont contraires à l'opinion commune. Je me souviens des haussements d'épaules et des sourires narquois qui ont accueilli un article paru le 9 décembre 1882, où je les exposais. Mais ce qui me donne le courage de reprendre cette thèse, c'est que j'ai eu la satisfaction de la retrouver émise dans la *France militaire* du 28 mai 1898, sous la signature F. G., qui est celle d'un général très autorisé, plein de verve et généralement de bon sens, sauf quand son esprit l'entraîne dans le paradoxe. Mais j'ai mes raisons pour estimer qu'il était dans le vrai, lorsqu'il écrivait ceci, qui est la reproduction à peu près textuelle, quoique inconsciente, de ce que j'avais publié quinze ans auparavant :

Que devons-nous chercher, avant tout?

A faire des troupes « instruites », c'est-à-dire assez en mains pour qu'on puisse exécuter avec elles, si besoin, même des choses qu'elles n'ont pas faites encore.

Le 4 août, à Wissembourg, les régiments prussiens, une fois la Lauter passée, se portaient de leur mieux à l'attaque par colonnes de demi-bataillon. C'était leur ordre de prédilection, préconisé depuis la guerre de Bohême.

Ils firent de même le 6 août, après avoir passé la Sarre.

Ni à Fræschwiller, le 6, ni à Borny, le 14, nous ne vimes ces formations compactes. Quand ils compterent leurs 1550 tués ou blessés du 4, leurs 4900 du 6, et qu'ils se rendirent compte qu'ils avaient, le 4, lutté avec 30 ou 40 mille hommes contre 5500; à Forbach, le 6, avec trois corps d'armée contre trois petites divisions, leur changement de formation fut bien vite opéré.

L'attaque des lignes de compagnie de Saint-Privat, le 18 (que nous ne rememorerons pas, et pour cause), ne s'est jamais renouvelée dans la suite des opérations.

Durant la guerre de Bohême, en 1866, les Prussiens abusaient, paraît-il, des feux de salve d'infanterie. Ils n'ont fait, en 1870, que des feux à volonté.

C'est en ce sens, pensons-nous, qu'il faut faire l'instruction des troupes. afin de préparer les officiers et soldats à l'éventualité, après expérience, de changements possibles dans les formations et les habitudes générales.

Cela paraît préférable à l'idée, qui semble être celle du jour, de leur fixer... des théories particulières qui, peut-être, n'auront pas de sanction, le moment de l'application venu.

Si, comme je le crois, l'artillerie, en accompagnant l'infanterie à l'assaut, s'exposait à une destruction absolument inutile, on a parfaitement fait de ne plus l'y obliger. Mais était-il vraiment bien nécessaire de dénombrer les éléments de succès dans le duel d'artillerie? Le principe de la convergence des feux, dans la période initiale de l'engagement, serat-il appliqué? De bons esprits en doutent. Or, s'il ne doit pas l'être, n'aurait-il pas mieux valu ne pas le formuler? La réglementation est indispensable; mais l'abus de la réglementation est tout ce qu'il y a au monde de plus dangereux. Rien n'est plus destructeur de l'activité intellectuelle. Liée par les textes, celle-ci n'est plus capable que d'ergoter sur les mots; aussi arrive-t-il qu'on demande, par exemple, comment il se fait que, ayant, dès le début du combat, tenu « la totalité » des batteries prêtes à agir, on puisse en faire entrer de « nouvelles » en action, dans la préparation de l'attaque décisive. La parole est d'argent, mais le silence est d'or. Je me hâte d'ajouter qu'il n'y a nulle contradiction, quoi qu'on en pense, entre ceci et cela.

— Le colonel breveté Humbert, de l'artillerie de marine, a dû quitter le service à la suite de démêlés retentissants avec le général Borgnis-Desbordes, son chef. L'armée a perdu en lui un officier intelligent, d'une forte personnalité, d'un caractère accusé, d'un savoir varié et étendu. Dans sa retraite prématurée, cet ardent esprit n'a pas renoncé à s'occuper des choses militaires, et il y apporte sa passion en même temps que sa science. On prétend que son imagination l'emporte un peu bien loin. Il a proposé un dispositif destiné à éteindre le bruit des bouches à feu, et d'aucuns prétendent que ce dispositif est de la pure utopie. Aujourd'hui c'est sur une question stratégique qu'il se jette avec sa fougue habituelle. En massant nos forces sur la frontière allemande, n'avons-nous pas fait une sottise? Telle est la question qu'il pose dans sa courte brochure (Victoire ou défaite) et il n'hésite pas à répondre que nous avons eu tort. Nous manquons de recul. Comme dans les corps à corps, nous ne pouvons employer nos armes. Il faut avoir du champ, pour voir venir son ennemi, deviner ses desseins, reconnaître ses forces et ses lignes de marche. Donc, nous n'avons qu'à déblayer le terrain entre nos troupes et la frontière. Sauf à Verdun, Toul, Epinal et Belfort, dont les camps retranchés seraient tenus en état de défense permanente et complète, on ferait le vide à l'est de la ligne ou plutôt de l'avant-ligne

Mezières - Rethel - Sainte-Menehoulde - Saint-Dizier - Chaumont- Langres-Gray-Besançon-Pontarlier, qui serait la limite des garnisons avancées formant couverture. Quant aux armées, elles seraient rassemblées au pied des falaises de Champagne et de la montagne de Reims, prêtes à se porter partout où besoin serait, et bien placées pour y arriver en temps utile.

La thèse, que d'aucuns traiteront de paradoxe, est fort séduisante. Elle est défendue avec talent, avec netteté, avec vigueur. Les développements dénotent une ouverture d'intelligence, une largeur de vues, qui nous font désirer vivement les publications que l'auteur annonce sur la stratégie et la tactique au XXe siècle. En attendant, souhaitons qu'on ne ferme pas l'oreille à son cri d'alarme, car il y a urgence, dit-il et répète-t-il, et il faut profiter du répit que nous donne l'Exposition de 1900 pour mettre en pratique le plan dont il nous trace les grandes lignes.

— Passons aux livres maintenant. J'en ai sur ma table de travail une pile énorme; mais le plus encombrant est le volumineux ouvrage de Jean de Bloch sur *La guerre*: six tomes grand in-octavo (Paris, Guillaumin et Cie, 1900) formant un total de plus de 3000 pages!

Vous pensez bien que je n'ai pas encore pu lire tant de choses. Je remets donc à une autre fois d'en parler, et je passe à des œuvres moins... formidables.

— Il y a deux ou trois ans, une révolution s'accomplit à Saint-Cyr: le professeur de français fut congédié, et on remplaça son cours par des conférences dont furent chargés des historiens. Ce n'est pas le lieu ici d'examiner les causes de ce changement ni même d'en indiquer les effets: il y a eu, dans cette affaire, de singuliers dessous, sur lesquels j'aurai sans doute occasion de revenir. Aujourd'hui, c'est de la publication des leçons faites en 1899 qu'il s'agit. Celles de 1898 ont été réunies en un premier volume [L'armée à travers les âges, librairie Chapelot). Sous la direction de M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, on y a étudié plus particulièrement l'organisation et la composition de l'armée. Cette année, c'est M. Albert Sorel, également membre de l'Institut, qui a dirigé les conférences, dont le recueil, publié par le même éditeur, sous le même titre, porte comme sous-titre: Chefs d'armée.

C'est assez dire qu'il se compose de biographies. Avouerai-je que, malgré leur très grand intérêt, j'ai regretté qu'elles fussent rédigées par des historiens au lieu de l'être par des militaires? Avouerai-je aussi que je ne vois pas l'enseignement qu'on peut tirer des gestes d'Arnaud de Cervole, archiprêtre de Vélines, ou des prouesses de Gaston de Foix, plutôt chefs de bandes que chefs d'armée? Avoir 20 000 hommes, c'est exercer le commandement d'une grosse division ou d'un petit corps d'armée : voilà tout.

Plus profitables assurément sont les leçons consacrées à Alexandre, à Annibal ou Hannibal (est-ce parce que le colonel Hennebert, un « sapeur », lui a consacré trois volumes, qu'on lui a donné cet H?) à Condé, à Hoche, à Souvarof, à Davout, à Bugeaud. Pour décousue que soit cette promenade à travers les siècles et les continents, elle a le mérite de nous faire connaître des hommes de guerre de différentes époques, de différents pays. L'attention de nos futurs officiers est ainsi appelée sur les caractères essentiels et en quelque sorte organiques des grands généraux, et sur les dissemblances qui résultent des temps et des lieux. En tous cas, il est excellent qu'on leur fasse connaître l'existence de ces « chefs d'armée » et qu'on leur indique par quoi ils sont dignes d'être étudiés. Mais, à propos, si c'est excellent pour les Saint-Cyriens, pourquoi ne pas le faire pour les polytechniciens? Les armes savantes n'ont-elles donc pas droit au même traitement que l'infanterie et la cavalerie?

J'ai encore à parler et à bien parler de l'excellente traduction que le commandant Thomann, professeur à l'Ecole de guerre, vient de publier (chez Chapelot) de La campagne de 1813 et la campagne de 1814 par Clausewitz. On ne connaît pas assez, en France, le grand théoricien militaire de l'Allemagne, et c'est dommage. On tirerait, chez nous, grand profit de l'étude de son œuvre, étude que rendent facile certaines qualités de forme assez rares chez ses compatriotes. Il a de la clarté, de la simplicité, de la méthode, de la chaleur. Il allie la psychologie à la connaissance approfondie des faits. Bref, ses traités méritent l'honneur qu'on leur fait en les exhumant et en les produisant au grand jour, pour le public de langue française. En les faisant traduire successivement, M. Chapelot nous a rendu un service qui sera très apprécié de nos camarades. Je rappelle qu'il a déjà édité, l'an dernier, la Campagne de 1796 en Italie et, cette année-ci, la Campagne de 1812 en Russie ainsi que la Campagne de 1815 en France. Les capitaines brevetés J. Colin, Begouen et Niessel se sont chargés de nous faire connaître ces différents ouvrages, et ils se sont acquittés de cette tâche avec autant de soin que d'intelligence.

Voici maintenant un superbe volume, illustré comme un livre de luxe, documenté comme un précis historique, admirablement imprimé sur beau papier, ce qui ne gâte rien, mais surtout rédigé avec une netteté parfaite. Dans un style simple et avec concision, quoique d'une façon détaillée et très complètement, le capitaine de génie Hellot nous fait connaître, d'après les archives de l'état-major du corps d'occupation, les moyens employés pour La pacification de Madagascar par le général Galliéni (Paris, Chapelot, 1900). Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une discussion des procédés de colonisation adoptés par le gouverneur général de l'île. Ce n'est pas une œuvre de critique, c'est plutôt quelque chose comme un rapport officiel, que le capitaine Hellot a prétendu écrire. Mais il y a mis une chaleur contenue, une pointe d'émotion qui, jointes à l'éloquence de l'illus-

tration, enlèvent à ce grand in-octavo, de plus de 500 pages, le caractère de froideur, d'indifférence et de banalité qu'on s'applique généralement à donner aux documents administratifs. Tant par le fond que par la forme, cet ouvrage me paraît de tout premier ordre.

Aux ingénieurs militaires, à la vérité, on parle d'Erard de Bar-le-Duc et de Cœhorn, comme de Vauban et de Montalembert. Mais nos futurs artilleurs ne connaissent pas Gribeauval et son œuvre, et, si on leur parle de Treuille de Beaulieu ou de de Reffye, c'est presque en fraude. A peine entendent-ils parler d'Eblé et de Sénarmont, de Drouot et de Sorbier, de Paul-Louis Courier et du général Foy, de Hohenlohe et de Hindersin, de Whitworth et de Maxim. Et encore! L'absence d'érudition (ou, du moins, de cette sorte d'érudition) chez nos jeunes officiers était vraiment effrayante jusqu'à ces dernières années. Si on leur exposait les transformations successives de l'armement et de la tactique, si on leur nommait Delvigne ou Chassepot, Gustave Adolphe ou Louvois, on ne leur disait mot des hommes qui ont exercé une action morale, des entraîneurs d'esprits, de ces chefs qui ont versé dans les àmes l'enthousiasme guerrier. Une seule exception était faite : en faveur de Napoléon. On a toujours recommandé la lecture de son œuvre et, en particulier, de sa correspondance. Mais il s'en faut qu'on l'ait facilitée et qu'on ait indiqué la manière de la rendre profitable. Toujours est-il que ce n'est pas le seul écrivain qu'il faille étudier. Les lettres de Bosquet ou de Saint-Arnaud, les Mémoires des Combattants du Premier Empire, les Mémoires de contemporains (tels que le général du Barail) méritent assurément qu'on s'y arrête, et aussi Machiavel ou Folard, Mathieu Dumas ou de Brack, et tant d'autres.

Que de fois n'ai-je pas conseillé au regretté Charles Bigot, alors qu'il occupait à Saint-Cyr la chaire de littérature française, de laisser de côté les grands classiques et l'histoire de la langue, pour s'engager dans cette voie, et parcourir la galerie de nos grands écrivains militaires, de Montluc et Tavannes à Trochu et Lewal! Mais mes conseils ont été vains. Peut-être, si l'éminent professeur les avait suivis, la révolution dont j'ai parlé ne se fût-elle point produite. En tout cas, le beau sujet que je lui avais proposé n'aurait pas été maladroitement gâté, comme vous l'avez montré ici même en 1898 (page 369). Un de mes plus vifs regrets est de ne pas avoir réussi à l'endoctriner. Un autre vient de l'insuccès de la Collection des grands écrivains militaires entamée par la maison Charles-Lavauzelle, et qui est restée en plan.

Voici un livre superbe, et dont le « ramage » répond au « plumage ». C'est une étude de M. Félix Bouvier sur *Bonaparte en Italie (1796)*, éditée par la maison Léopold Cerf. Je n'en saurais trop recommander la lecture. Elle est du plus haut intérêt au point de vue militaire comme au point de vue psychologique. On y voit, exposée dans un style alerte et présentée

avec une méthode qui répand la clarté sur tous les points, une critique pénétrante des faits et des hommes, des opérations et des textes. Dans ce chapitre d'histoire très fouillé et documenté, nous apprenons comment se forme une légende et jusqu'à quel point le savoir-faire en Bonaparte égalait le génie. L'auteur nous montre, en nous les démontant par une analyse subtile, les ressorts cachés de cette campagne classique. Il nous fait voir que bien des fautes ont été commises, même par le grand homme de guerre, et qu'il a subi bien des revers, mais avec quelle habileté il les a cachés et comme il a su en atténuer la gravité! Je crois inutile d'entrer dans le détail, car tout officier soucieux d'étudier le « maître » ne manquera pas de lire ce volume. Et il ne l'abandonnera pas, une fois qu'il aura commencé à le feuilleter, avant d'en avoir absorbé les 750 pages de grand format : il sera séduit, captivé, empoigné. Tout contribue à faire de cet ouvrage un modèle qu'on ne saurait proposer avec trop d'insistance aux écrivains militaires: tout, depuis l'idée première jusqu'à l'exécution, depuis la grandeur du sujet jusqu'à la ténuité des détails, depuis la chaleur de la narration jusqu'à l'impartialité du narrateur. Tout, dis-je, jusqu'à la bibliographie, jusqu'à la cartographie. C'est une idée heureuse (et que je reprochais naguère à d'autres de n'avoir pas eue, à M. Henry Houssaye, notamment) d'avoir mis sous nos yeux la reproduction de la carte même dont Bonaparte s'est servi pour arrêter ses plans et qu'il consultait journellement au cours de la campagne. Quant à la discussion des sources, il n'y aurait pas lieu de louer M. Félix Bouvier de l'avoir entreprise si, par suite de je ne sais quelle coupable indifférence ou de quelle habileté non moins coupable, la plupart des historiens contemporains n'avaient pris l'habitude de ramasser tout ce qui leur tombait sous la main, sans contrôler la valeur des renseignements qui leur parvenaient, et en ne négligeant que ceux qui se trouvaient être contraires à leurs vues personnelles ou à leurs idées la plupart du temps préconçues.

Le lieutenant-colonel breveté Frocard, directeur de la Revue du Cercle militaire <sup>1</sup>, vient de publier, en co'laboration avec le capitaine Painvin, du 78<sup>e</sup> d'infanterie, une très bonne relation de la première partie de la guerre dans le Sud de l'Afrique. Sous le titre La guerre au Transvaal et avec ce sous-titre (quelque peu inexact, ce me semble), L'offensive des Boers <sup>2</sup>, il nous conte les événements de septembre à janvier. Le récit en a été contrôlé avec soin, et l'exactitude des faits paraît à l'abri d'erreurs graves, grâce aux recoupements auxquels les auteurs se sont livrés. Il est remar-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir, à son sujet, notre Chronique française de février 1899, page 131.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 1 vol. in-8° de 4°0 pages avec une carte en couleurs et de nombreux croquis (Paris Léopold Cerf, 1900).

Dans la belle carte qui orne ce livre, je n'ai pas trouvé la frontière de l'Etat libre d'Orange et de la Colonie du Cap.

quable que, si peu de temps après les opérations, on puisse les exposer avec la netteté et l'impartialité qu'y mettrait un historien auquel le temps aurait donné du recul et qui aurait pu contrôler à loisir les documents dont il s'est servi.

Ce n'est pas que la précipitation avec laquelle ce volume a été rédigé ne se trahisse par quelque chose. Si le fond en est bon, la forme laisse à désirer. L'exécution typographique n'est pas irréprochable, et le lecteur est parfois déconcerté par le décousu de la narration, encore qu'il ait pour cause le décousu même de la guerre. L'action s'éparpille, partagée qu'elle est entre l'Est, le Sud et l'Ouest de l'Etat libre d'Orange. L'attention, promenée de l'une à l'autre de ces régions, ballottée de Kimberley à Ladysmith et de Colesberg à Mafeking, se dissémine en quelque sorte au lieu de se concentrer. Il faudrait compléter ces croquis disjoints par un tableau synoptique qui, sans doute, trouvera place en tête du second volume.

Quoi qu'il en soit, au moment où le marché est inondé de publications sans valeur sur la guerre du Transvaal, nous tenons à signaler cette étude, due à la collaboration de deux officiers sérieux et compétents qui se sont donné surtout pour tàche, en écrivant cette histoire, « de chercher à en tirer des enseignements militaires », ainsi qu'ils le disent eux-mêmes (page 304). C'est, en effet, avec celle de la campagne de Plewna, à laquelle ils se réfèrent souvent, une de celles qui recèlent le plus de leçons du plus haut intérêt, de la plus grande utilité. Puisse-t-on en comprendre l'importance! Puisse-t-on en pénétrer le sens! Puisse-t-on, surtout, en profiter!

### CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Habillement des recrues. — Les cours agraires. — Le fusil automatique du capitaine Cei Rigoti. — Courses de vitesse. — Encore la tunique d'officiers.

Nous avons inauguré cette année-ci l'habillement des recrues aux dépôts de corps. Jusqu'ici, on les habillait dans les districts militaires. Avant d'être mis en vigueur, le nouveau système a été mûrement réfléchi tant au point de vue de la discipline qu'à celui de l'administration. L'expérience de cette année a démontré les avantages de la réforme. Elle permet d'éviter maints inconvénients que présentait l'habillement par les districts, inconvénients dont je ne citerai que les principaux : difficulté d'habiller convenablement les districts ne disposant que d'approvisionnements réduits; d'autre part, les districts ne pouvant prévoir les différentes dimensions de vêtements qu'ils devraient demander aux corps, en récla-

maient plus que le nécessaire par mesure de précaution; de là, l'obligation de retourner le solde, d'où accroissement des dépenses et complication de correspondance. Enfir, d'interminables contestations s'élevaient entre les corps et les districts, les premiers ayant souvent à se plaindre de l'arrivée de recrues mal habillées.

A noter encore que les recrues, ayant souvent de très longs voyages à faire pour passer des districts aux corps, elles arrivaient souvent avec des vêtements sales et défraîchis.

Ces divers inconvénients ont disparu, et de plus on a donné l'occasion aux dépôts de corps de s'accoutumer, dès en temps de paix, aux opérations qui leur incomberaient en temps de guerre.

Ce n'est pas que le nouveau système n'ait aussi ses inconvénients. Au point de vue disciplinaire et moral par exemple, on peut regretter de voir les recrues circuler, en attendant d'être complètement équipées, portant le bonnet de police de leur régiment, alors qu'elles sont vêtues de leurs habits bourgeois souvent peu convenables. La presse s'en est émue; elle a formulé des critiques.

Le remède est simple : il suffit d'interdire les sorties aux recrues avant qu'elles aient été complètement habillées. Il n'y aura dommage pour personne. La discipline y gagnera, et l'amour-propre du jeune soldat ne sera pas mis à l'épreuve par les quolibets de la population. Ainsi procéderat-on dès l'année prochaine.

Les cours agraires pour soldats de toutes armes, commencés l'année dernière ensuite de l'initiative de S. A. R. le prince de Naples, ont été continués cette année-ci pour le plus grand profit de nos soldats-agriculteurs. Ils les suivent avec un vif intérêt. Chaque garnison a son professeur qui, le plus souvent, prête son concours gratuitement.

Cette année-ci, à l'issue des cours qui ont pris fin au mois de mars, des prix ont été distribués aux élèves méritants, prix consistant en objets utiles ou livres instructifs. Les cours agraires sont maintenant acclimatés dans l'armée. Nul doute que le pays en retire de bons fruits au point de vue de sa prospérité et de ses conditions économiques et hygiéniques.

A ce propos, je dois vous parler de la cérémonie d'Agnano.

Dans le 10° corps, un conférencier avait insisté sur les inconvénients graves qu'entraînait un déboisement inconsidéré. Un riche propriétaire fournit alors 3000 arbres à la garnison de Naples, et ces arbres furent plantés par elle en grande cérémonie près de la localité voisine d'Agnano. Il est probable qu'une fois rentrés chez eux, les soldats qui ont assisté à la fête se rappelleront la leçon de choses qui leur a été donnée.

Les officiers de la garnison de Brescia ont eu la bonne fortune d'entendre le capitaine cav. Cei Rigoti leur parler de son nouveau fusil automatique. Il l'a fait sur ce sujet dans une conférence à laquelle a assisté le général Pistoia.

Après avoir passé en revue les essais faits soit en Italie soit à l'étranger avec les armes automatiques, et montré comme quoi, partout, on a cherché la solution du problème dans l'effet de la décharge — c'est-à-dire le recul et la dilatation des gaz — il a exposé le mécanisme des divers types actuellement existants, leurs avantages, leurs inconvénients. En parlant des pistolets automatiques, il s'est occupé surtout du Mauser, en usage dans notre marine Enfin, il présenta son fusil.

Le premier modèle qu'il construisit fut soumis, il y a quelques années déjà, à la Commission des armes à Parme. Celle-ci l'a trouvé trop pesant (à peu près 6 kg.) et d'un mécanisme trop compliqué

L'inventeur ne se laissa point décourager. Il se remit à l'étude cherchant à simplifier de plus en plus son arme, jusqu'à obtenir un fusil automatique réunissant tous les avantages que comporte une arme de ce genre et en éliminant les inconvénients.

Il a fini par obtenir un fusil de  $3^{1}/_{2}$  kg., solidement construit, sur le type de notre M 91, avec un mécanisme automatique disposé latéralement et formé de trois pièces seulement. Le démontage et le montage sont faciles. On passe avec la plus grande facilité du tir de vitesse au tir coup par coup. La rapidité du tir atteint dix-sept coups à la minute.

Les essais de tir ont donné des résultats très satisfaisants. Aussi une maison de Brescia a-t-elle acheté son brevet à l'inventeur, et dans ce moment elle exécute une commande pour le Vénézuela.

En parlant de l'utilité tactique de son arme, le capitaine Cei a fait valoir ses immenses avantages dans la défensive. Pour l'offensive, il n'a pas dissimulé ses préoccupations touchant la consommation des munitions aux grandes distances. Il pense qu'on pourrait parer à ce risque en ne distribuant qu'un nombre limité de fusils à un détachement d'une cinquantaine d'hommes par bataillon; ce détachement n'entrerait en action qu'au cas où le commandant voudrait faire tomber sur l'adversaire une véritable pluie de balles.

La conférence du capitaine Cei a eu grand succès. Son fusil fait honneur à l'inventeur et au génie italien.

Voici la bonne saison : les commandants de corps d'armée ont ordonné la reprise des courses de vitesse pour officiers et troupes, à pied et en bicycle. Malheureusement, une des premières de ces courses, à Rome, a eu une issue tragique. L'officier qui arrivait premier tomba de sa bicyclette, foudroyé par la rupture d'un anévrisme. Il était fils unique d'une mère veuve.

Ces jours-ci, le 5° régiment bersagliers à Rome a fait une splendide course de vitesse et de résistance. Il s'agissait de couvrir au plus vite dix kilomètres, en équipement de guerre, havre-sac paqueté au complet Le résultat a été magnifique. Aucune compagnie ne dépassa une heure et dix minutes. La plus rapide mit une heure et quatre minutes. Voilà qui s'appelle courir et avoir de bons poumons.

Chaque année, quand revient le soleil, la presse militaire remet sur le tapis la question de la tunique de campagne pour officiers. {Quand on songe que notre officier ne possède qu'une seule espèce de tunique pour l'hiver du Piémont et pour l'été de la Sicile, on se refuse à comprendre l'obstination du Ministère à ne rien concéder.

Il semblerait cependant qu'il entreprend des études pour la confection d'une tunique uniforme pour toutes armes, et qu'une mise à l'essai ne tarderait pas. Cette tunique serait à un rang de boutons, et confectionnée de telle sorte qu'elle permettrait la transformation des tuniques actuelles moyennant une minime dépense.

Le drap est noir. Sur le collet, des flammes de diverses couleurs indiqueraient l'arme et le corps de l'officier.

Tous font des vœux sincères pour que les études du ministre aient un bon résultat et permettent enfin aux officiers de l'armée italienne d'être un peu plus à l'aise pendant les grandes chaleurs.

# CHRONIQUE ITALIENNE

 $(D'un\ correspondant\ occasionnel)$ 

La défense des Alpes. — Création des trois compagnies cyclistes. — Sociétés de tir volontaires.

Votre chroniqueur habituel d'Italie a indiqué dans la livraison de mars le budget de la guerre pour les quelques années à venir et les dépenses proposées pour la réfection du matériel d'artillerie et l'armement des troupes. Voulez-vous permettre à un chroniqueur d'occasion d'ajouter — ce qui intéressera peut-être les lecteurs suisses — que le budget comprend aussi l'acquisition de mitrailleuses destinées, à titre d'essai, à la défense alpine.

On se préoccipe beaucoup, dans le nord de l'Italie, de la défense des Alpes. Récemment encore, en janvier, se réunissait à Rome une Commission d'officiers supérieurs des troupes alpines, appelée, vraisemblablement, à examiner certaines modifications à apporter à nos Alpini. La France a, dans ces dernières années, perfectionné d'une façon remar-

quable ses soldats de montagne. Il importait que l'Italie ne restat pas en arrière et qu'on revit sur bien des points l'organisation, la mobilisation, le recrutement, ainsi que la tactique de nos Alpini, toutes modifications qui demandent une étude approfondie.

— Depuis plusieurs années, on a expérimenté en Italie le cyclisme militaire. Des détachements avaient été formés dans divers régiments et plusieurs officiers s'étaient voués corps et àme à cette nouvelle branche d'activité militaire. L'Italie a suivi avec grand intérêt les manœuvres françaises et allemandes dans lesquelles avaient été organisées et employées des compagnies de cyclistes. A notre tour, au cours des manœuvres royales du Piémont de l'automne dernier, on put se convaincre des services importants rendus par la bicyclette.

Le Ministre de la guerre a, en conséguence, décidé la création de trois compagnies cyclistes qu'on attachera aux troupes légères, c'est-à-dire aux bersagliers. Il est juste de citer à cette occasion le nom du capitaine Carraro qui nous a doté d'une machine démontable, excellente, dont le modèle a été officiellement adopté. Rappelons aussi le voyage à bicyclette du capitaine Natali, du 11e bersagliers, à travers l'Europe centrale, dont la Rivista militare a publié la relation, voyage fort intéressant, il faut en convenir. Espérons que plusieurs de nos officiers suivront son exemple et se décideront à leur tour à « passare i monti » et à vous rendre visite. J'aimerais surtout qu'ils examinent chez vous votre organisation du tir volontaire et qu'ils cherchent les moyens de vulgariser le tir en Italie et à le rendre populaire. Notre gouvernement s'y est déjà employé, il est vrai, mais sans cependant que les résultats obtenus jusqu'à présent soient bien remarquables. Nous sommes loin, par exemple, de compter les quelques centaines de sociétés de tir de la Suisse, aussi nos tireurs, au sens propre du mot, sont-ils rares et dispersés sur toute la péninsule.

Le major L. Cordano publie dans l'*Ufficiale in congedo* une étude très approfondie sur les conditions actuelles de nos sociétés de tir et propose plusieurs changements à l'état de choses actuel. Il voudrait spécialement voir nos sociétés exécuter le programme suivant :

- a) Elaboration d'un nouveau règlement spécialement destiné aux sociétaires et traitant de l'instruction sur les armes, de l'école du pointage et du tir, de l'instruction du peloton et aussi (cela nous paraît pourtant exagéré) des éléments du service de sûreté et des devoirs du soldat au combat.
- b) Construction ou réduction immédiate et par les moyens les plus rapides et les plus économiques de tous les champs de tir.
- c) Remise aux sociétés de tir du fusil 91, avec cartouches à charge réduite, spécialement fabriquées pour le tir de stand.
  - d) Obligation, soit de la part du gouvernement, soit des directions de

province et des sociétés de tir, de faire exécuter tous les concours de tir prescrits par la nouvelle loi.

- e) Obligation de la part des présidents des sociétés de remettre chaque année, en janvier, un programme détaillé des instructions théoriques et des exercices pratiques prévus pour l'année courante. Ce programme devrait être présenté aux inspecteurs de province qui, après un minutieux examen, l'approuveraient ou indiqueraient les corrections à y apporter
- f) Devoir des sociétés d'entretenir avec soin les armes reçues, d'être pourvues des règlements et de s'exercer conformément aux prescriptions.
- g) Devoir des directeurs et sous-directeurs de faire subir un examen aux membres qui ont pris part aux instructions théoriques avant de les admettre à la cible. Le résultat de cet examen est consigné dans le livret personnel.
- h) Des instructeurs de l'armée active seront désignés dans les lieux de garnison; là où il n'y a pas de troupe, des officiers de complément devront fonctionner comme instructeurs.
- i) Finalement, institution d'un cours d'instruction à l'école de tir pour les officiers de complément appartenant à une société.

Ce cours, de la durée d'un mois, devrait avoir lieu chaque année et serait fréquenté par tous les officiers de complément qui en feraient la demande. A la fin du cours, les officiers déclarés aptes seraient chargés d'instruire les sous-officiers des sociétés respectives. Ces divers éléments réunis composeraient les cadres d'instruction des sociétaires. Comme compensation, il faudrait dispenser tous les instructeurs des exercices militaires avec leur classe d'âge et supprimer pour eux les examens d'avancement.

L'auteur discute ensuite les différents points de son programme. Il ne se fait du reste aucune illusion sur les difficultés à vaincre et les arguments qu'il invoque sont précis.

Une commission d'étude qui serait envoyée en Suisse par exemple, où les sociétés de tir fonctionnent depuis très longtemps, pourrait nous renseigner exactement et nous fournir les bases futures d'une bonne organisation.

Une difficulté que nous avons à vaincre et que nous ne rencontrerons dans aucun autre pays, est l'adoption d'une cartouche spéciale pour le tir de stand

L'Ufficiale in congedo du 26 mars annonce que le Ministère fait procéder à des expériences de cartouche des types B et C et qu'un maîtretireur de Florence, M. Riccardo Linari, a inventé une cartouche à charge réduite qu'il a soumise au gouvernement.

Il ne nous reste qu'à augurer, avec tous les amis du tir, que ces efforts aboutiront sous peu à une solution concluante.